

(1)

(N° 267.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MAI 1850.

Crédits extraordinaires au Département de l'Intérieur, pour travaux de voirie vicinale et d'hygiène publique.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

§ 1^{er}. — *Voirie vicinale.*

Les subsides que les Chambres ont pu accorder, depuis quelques années, pour la construction de routes vicinales, ont offert un stimulant puissant au zèle des communes et des particuliers. Sur tous les points du pays, la voirie vicinale a subi des améliorations notables; partout des routes agricoles sont en construction ou projetées, et l'on peut dire qu'il dépend aujourd'hui du Gouvernement d'assurer, par son intervention, la restauration générale des communications vicinales. Mais il lui faut, pour atteindre ce but, des ressources moins restreintes que celles que lui donne le crédit de 300,000 francs porté annuellement au Budget du Département de l'Intérieur pour ce service.

Ce crédit ne lui offre pas, en effet, le moyen d'aider à l'exécution de tous les travaux utiles pour lesquels les communes et les provinces s'imposent des sacrifices. Il lui permet, à peine, d'encourager, dans chaque province, quelques-unes des améliorations les plus importantes.

Les Chambres ne se sont point dissimulé cette insuffisance. Aussi, dans les divers crédits extraordinaires qu'elles ont alloués au Département de l'Intérieur, depuis 1845 jusqu'en 1849, dans l'intérêt des classes nécessiteuses, une large part a été affectée, chaque année, à la restauration des chemins vicinaux, et c'est au moyen de ces ressources extraordinaires, ajoutées au crédit de 300,000 francs, que le Gouvernement a pu soutenir le zèle qui anime les autorités communales.

Aujourd'hui, les crédits extraordinaires sont épuisés, et il ne reste, pour venir en aide aux communes, que la somme de 300,000 francs qui figure au Budget de 1850.

Or, les besoins ordinaires de l'année excèdent considérablement cette somme. Dans la seule province de Limbourg, les travaux à exécuter et pour lesquels le concours de l'État est demandé, comportent une dépense d'environ 198,000 francs. Il est évident que la neuvième part d'une somme de 300,000 francs n'offre

pas le moyen de contribuer efficacement dans des dépenses aussi considérables. D'un autre côté, il reste à pourvoir, pour remplir des engagements antérieurs et pour satisfaire à des demandes qui ont dû être ajournées, à une dépense de plus de 575,000 francs, laquelle se répartit ainsi qu'il suit entre les différentes provinces :

Anvers	fr.	10,000	»
Brabant		18,804	»
Flandre occidentale		222,877	»
Flandre orientale		187,364	»
Hainaut		17,740	»
Liège		80,890	»
Limbourg		26,150	»
Luxembourg		12,000	»
TOTAL.		fr.	<u>575,825</u> »

Cette dépense, dont les tableaux ci-annexés donnent le détail, ne peut être couverte qu'au moyen d'un crédit extraordinaire, et il importe, dans l'intérêt des nombreuses communes qui doivent participer aux subsides qu'elle comprend, qu'il y soit pourvu, sinon en totalité, du moins en grande partie, pendant l'année 1850.

Le Gouvernement ne fait donc que céder à une nécessité impérieuse en sollicitant un crédit extraordinaire de 300,000 francs, somme qu'il juge indispensable pour parer aux besoins les plus urgents.

La Législature a témoigné en mainte circonstance de la sérieuse importance qu'elle attache à l'amélioration de la voirie vicinale; les mesures qui lui ont été proposées dans l'intérêt de ce service ont toujours rencontré dans son sein une adhésion sympathique. Le Gouvernement ne doute pas qu'il n'en soit de même de la proposition qu'il a l'honneur de lui soumettre par le projet de loi ci-joint.

§ 2. — *Hygiène publique.*

L'utilité de l'intervention de l'État dans les dépenses extraordinaires qu'exige l'assainissement des lieux insalubres dans les villes et dans les parties agglomérées des communes rurales a déjà été appréciée par les Chambres, ainsi que l'atteste le vote du crédit d'un million alloué par la loi du 21 juin 1849, crédit qui était destiné, en partie, à favoriser l'exécution de travaux d'hygiène publique.

Il serait donc superflu de reproduire ici les considérations qui militent en faveur de cette intervention et qui font désirer qu'elle ne soit point limitée aux premiers subsides que le Gouvernement a pu répartir entre quelques localités. Il suffira d'indiquer les résultats déjà obtenus et ceux qu'il est permis d'espérer encore.

Constatons d'abord l'empressement avec lequel les communes se sont efforcées de répondre à l'appel du Gouvernement et de seconder ses vues relativement à l'hygiène publique. Dans toutes les provinces, des mesures ont été prises ou sont projetées pour combattre les causes d'insalubrité qui, dans certaines localités, compromettent la santé publique; et déjà, dans plusieurs communes, des travaux d'assainissement d'une certaine importance ont été exécutés, à l'aide des

subsidés accordés par l'État. Le chiffre total de ces subsides s'élève, pour l'année 1849, à 173,549 francs. Cette somme a été répartie entre les trente-sept communes qui sont indiquées dans le relevé ci-joint (litt. B). En moyenne, les communes interviennent pour deux tiers dans la dépense des travaux à exécuter; de sorte que cette dépense s'élèvera, pour 1849, à une somme d'environ 520,000 francs.

Tels sont les résultats probables du concours que le Gouvernement a pu prêter aux communes pour l'exécution de travaux d'assainissement pendant l'année 1849. Quant à l'utilité de travaux, elle ne saurait être mise en question en présence des attestations des comités locaux et du conseil supérieur d'hygiène.

Mais pour que les efforts qui ont été tentés dans le but d'engager les communes dans la voie des améliorations hygiéniques produisent tout le bien qu'on est en droit d'en attendre, il est nécessaire que le Gouvernement puisse continuer, comme il s'y est engagé, d'aider les autorités locales qui s'imposent des sacrifices pour l'exécution de travaux d'assainissement. Or, la part du crédit d'un million qui a pu être affectée à cette destination est totalement absorbée, et le Budget du Département de l'Intérieur ne comprend aucune allocation qui puisse recevoir cette destination.

Il est donc désirable qu'un nouveau crédit extraordinaire soit alloué pour travaux d'assainissement, et le Gouvernement se fait un devoir de présenter une proposition dans ce sens à la Législature.

D'après le relevé ci-joint (litt. C), les subsides déjà demandés s'élèvent à 182,321 francs. Mais il importe de remarquer que cette somme ne comprend qu'une partie des projets pour l'exécution desquels la participation de l'État a été réclamée, un grand nombre de demandes ayant été faites au sujet desquelles les propositions des autorités provinciales ne sont point encore parvenues à l'administration centrale.

Quoi qu'il en soit, il a lieu y de croire qu'une somme de 150,000 francs pourra suffire pour subvenir aux besoins les plus urgents, et c'est dans cette hypothèse que le chiffre du crédit extraordinaire dont le projet de loi ci-joint tend à provoquer l'allocation a été fixé à 450,000 francs, à savoir :

pour la voirie vicinale	fr.	300,000	»
et pour l'hygiène publique.		150,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	450,000	»
		<hr/>	

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

PROJET DE LOI.

Léopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances présenteront, en Notre nom, aux Chambres, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de l'intérieur un crédit extraordinaire de 450,000 francs pour aider à l'exécution de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de travaux d'assainissement dans les villes et dans les communes rurales.

ART. 2.

Le crédit sera couvert au moyen d'une émission de bons du trésor en addition de celle autorisée par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1849.

Donné à Bruxelles, le 8 mai 1850.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXES

AU PROJET DE LOI DE CRÉDIT EXTRAORDINAIRE POUR TRAVAUX DE VOIRIE VICINALE ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

LITT. A.

VOIRIE VICINALE.

*Relevé des subsides demandés ou promis et pour l'allocation totale ou partielle
desquels le crédit extraordinaire est proposé.*

PROVINCE D'ANVERS.

Projet de route de Veerle au camp de Beverloo (section comprise sur le territoire
des communes de Veerle et de Vorst). Premier subside fr. 10,000 »

PROVINCE DE BRABANT.

Commune	Subside proposé, fr.	
d'Assche	1,000	»
— de Esschene	900	»
— de Hekelghem	300	»
— de Teralphene	335	»
— de Castre	700	»
— de Ramsdonck	800	»
— de Steenuffel	1,000	»
— de Londerzeel	1,800	»
— de Malderen	600	»
— de Capelle-au-Bois	500	»
— de Koekelberg	600	»
— de Leerbeek	200	»
— de Lombeek-S ^{te} -Catherine	150	»
— de Lombeek-Notre-Dame	500	»
— de Maxenzeel	50	»
— de Pamel	600	»
— de Strytem	300	»
— d'Opwyck	800	»
— de Virginal-Samme	600	»
— d'Iltre	500	»
— de Court-S ^t -Étienne	250	»
— de Baisy-Thy	261	»
— de Monstreux	400	»
— de Bornival	50	»
— d'Ixelles	1,010	»
— d'Hoeylaert	1,000	»
— d'Orsmael-Gussenhoven	1,800	»
— d'Hever	1,900	»
TOTAL.	18,804	»

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Projet de route de Clercken à Poelcapelle	50,000	»
— de Poperinghe à Westvleteren.	50,000	»
— de Cruyshautem à Waereghem	16,000	»
— de Bruges par S ^{te} -Croix à Moerkerke	(¹) 26,060	»
— de Langhemarck à Zonnebeke.	(²) 12,000	»
— de Belleghem à Rolleghem.	6,000	»
— d'Oedelem à Beernam	11,986	»
— de Bruges à Oostkerke, par Coolkerke	4,700	»
Commune de Zantvoorde	4,000	»
— de Comines	4,200	»
— de Gheluvelt	1,500	»
— de Becelaere	2,500	»
— de Leke	1,000	»
— d'Alveringen	5,000	»
— d'Iseghem.	700	»
— de Watou.	5,000	»
— de Voormezele	700	»
Wateringue de Blankenberghe.	4,000	»
Commune de Belleghem.	2,000	»
— d'Herseaux	1,500	»
— d'Hollebeke	5,000	»
Route de Heule à Moorseele par Gulleghem	25,000	»
Commune d'Hulste	(³) 5,000	»
— de Zande	650	»
— de Ghisteltes	1,500	»
— de Moere	625	»
— de Westkerke	1,900	»
— d'Oudenbourg	2,416	»
	<hr/>	
TOTAL.	248,907	»
A déduire le montant des sommes déjà payées	26,060	»
	<hr/>	
RESTE.	fr. 222,877	»

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Route projetée de Schoorisse à Renaix	35,000	»
Chaussée de Gavre à Schelderode	(⁴) 19,818	»
— de Nazareth à Astene.	15,000	»
— de Berghem à Audenarde	4,000	»
— de Doel à Kieldrecht.	12,000	»
— de Sinay à Exaerde	10,000	»
— de Wynckel à Wachtebeke.	{ Wynckel (⁵) 12,000	»
	{ Wachtebeke 11,150	»
— de Laerne à la route de Termonde à Gand	8,000	»
— de Ruyen à Escanaffles	(⁶) 10,000	»
	<hr/>	
A REPORTER.	136,968	»

(¹) Sur cette somme, il a été payé 17,560 francs, de sorte qu'il ne reste à accorder que 8,500 francs.

(²) La moitié de ce subside est déjà payée.

(³) Id. id. id.

(⁴) Sur cette somme, il a été payé 15,215 francs, de sorte qu'il ne reste à allouer que 6,605 francs.

(⁵) Le tiers de ce subside est déjà liquidé; il ne reste donc à payer que 8,000 francs.

(⁶) Il a été payé 4,000 francs à valoir sur le subside; reste donc à payer 6,000 francs.

	REPORT.	136,965	»
Chaussée de Cruyshautem à Waereghem		12,000	»
Chemins intérieurs de Cruyshautem		1,000	»
Commune de Grimmingen		800	»
— de Sotteghem	(¹)	7,400	»
— de Aspelaere		8,000	»
— de Woubrechtghem		4,800	»
— de S'-Antelinckx		1,600	»
— de La Clinge		1,796	»
— de Wieze		1,000	»
— de Opbrakel		2,000	»
— de Hofstade		1,650	»
— de Oultre		500	»
— de Lede		6,500	»
— de Nukerke		500	»
— de Herzeele		1,360	»
— de Boucle-S'-Denys		1,225	»
— de Buggenhout		3,378	»
— de Lierde-S'-Martin		1,500	»
— de Huysse		1,500	»
— de Schellebelle		2,200	»
— de Waerschoot		4,000	»
— de Strypen		600	»
— de Sarlardinghe		500	»
— de Berlaere		1,000	»
— de Moortzeele		8,000	»
	TOTAL.	211,577	»
A déduire le montant des sommes déjà payées		24,213	»
	RESTE.	fr. 187,264	»

PROVINCE DE HAINAUT.

Communes de Momignies, Seloignes et S'-Remy. Chemin de grande communication de Chimay à Beauwelz		3,740	»
Chemin de grande communication de Martin-Fontaine		3,000	»
Commune de Flobecq		1,000	»
Majoration de la part attribuée, pour 1850, à la province de Hainaut dans le crédit ordinaire de 500,000 francs, laquelle part n'est point proportionnée à l'importance des travaux qui s'exécutent dans cette province		10,000	»
	TOTAL.	fr. 17,740	»

PROVINCE DE LIÈGE.

Commune de Bierset	fr.	300	»
— de Queue-du-Bois		100	»
— de Juprelle		400	»
— de Sprimont		350	»
— de Fouron-le-Comte		500	»
	A REPORTER.	fr. 1,650	»

(¹) 3,000 francs ont été payés sur le montant de ce subside, qui se trouve ainsi réduit à 4,400 francs.

	REPORT.	fr.	
Commune de Vyle et Tharoul		1,650	»
— d'Anthisnes		1,500	»
— d'Avines		300	»
— de Donceel		200	»
— d'Omal		200	»
— de Forêt-Beaufays		500	»
— de Visé		3,000	»
— de Mouland		1,500	»
— de Lantin		»	»
— de Chokier		146	»
— de Flémalle-Haute		800	»
— de Clermont		800	»
— de Celles		1,000	»
— d'Oteppe		400	»
— de Thisnes		400	»
— d'Overhespen		500	»
— de Geer		300	»
— de Noville		200	»
— de Borlez		150	»
— de Boncelles		200	»
— de Louvegnez		1,500	»
— de Forêt		800	»
— de Heure-le-Romain		400	»
— de Fexhe-Slins		1,500	»
— de Mons		600	»
— de Harcourt		500	»
— de St-Remy		600	»
— de St-Nicolas		600	»
— de Vottem		100	»
— de Fleron		400	»
— de Ans et Glain		150	»
— de Xhendremael		600	»
— de Chénée		600	»
— de Rocour		400	»
— de Wanze		300	»
— de Basoha		400	»
— d'Aywaille		2,500	»
— de Neuville-en-Condroz		3,000	»
— de Clavier		600	»
— d'Abée		1,200	»
— de Nandrin		600	»
— de Londenne		600	»
— de Bois-Borsu		600	»
— de La Reid et Spa		200	»
— de Wegnez et Lambermont		1,500	»
— d'Olne		2,166	66
— de Bra		2,000	»
— de Cipler		1,000	»
— de Berloz		250	»
— d'Avin		500	»
— de Haneffe		100	»
— d'Overhespen et Neerhespen		350	»
— d'Awirs et Acosse		400	»
— de Chaussée-Romaine		500	»
		1,500	»

A REPORTER. fr. 41,542 66

	REPORT.	fr. 41,542 »
Commune de Trognée		308 »
— de Waremmé		300 »
— de Geer		400 »
— de Viroux-Goreux		300 »
— de Cheratte		1,500 »
— de Visé et Moulant		1,500 »
— de Flémalle-Haute		600 »
— d'Ouffet		2,500 »
— de Hamoir		1,500 »
— de Neuville-sous-Huy, Ombret-Rauza et Hermalle-sous-Huy.		1,500 »
— de Strée		290 »
— de Montzen		1,750 »
— de Teuven		2,000 »
— de Burdinne et Acosse		2,000 »
— de Gleixhe		200 »
Chemin de Hognoul à Oupaye.		4,000 »
— de Herstal à Wihogne		4,000 »
— de Huy à Hamoir. Commune d'Ouffet		4,000 »
— — — de Hamoir.		3,000 »
— de Dison à la route de Battice à Clairvaux. Communes de Battice et de Dison.		3,000 »
— de Hurcongne		1,500 »
— de Lamontzée		600 »
— de Kemexhe.		400 »
	TOTAL.	fr. 80,890 66

PROVINCE DE LIMBOURG.

Achèvement de la Chaussée-Romaine (section d'Oreye à Tongres)		13,000 »
Commune d'Alken		1,000 »
— de Fresin.		700 »
— de Mechelen.		350 »
— de Opheers		1,100 »
Projet de route vicinale de Veerle au Camp de Beverloo (section comprise sur le territoire des communes de Quaedmehelen et Oostham). Premier subsidé.		40,000 »
	TOTAL.	fr. 26,150 »

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Commune d'Attert	fr.	890 »
— d'Hachy		650 »
— de Nobressart		540 »
— de Thiaumont		275 »
— de Rachecourt		455 »
— d'Amberloup.		220 »
— de Beho		320 »
— de Limerlé		360 »
— de Grand-Halleux		300 »
— de Les Tailles		185 »
	A REPORTER.	fr. 4,195 »

	Report.	fr.	
Commune de Vielsalm		4,195	»
— d'Izier		810	»
— de Villers-S ^{te} -Gertrude		250	»
— de Beffe		110	»
— de Marcourt		125	»
— de Grune		320	»
— d'On		190	»
— de Cugnon		200	»
— de Sensenruth		300	»
— de Vivy		160	»
— de Bulier		175	»
— de Bertrix		625	»
— de Recogne		695	»
— de Straimont		260	»
— d'Awenne		350	»
— de Bras		525	»
— de Freux		255	»
— de Morrey		160	»
— de Remagne		140	»
— de Redu		200	»
— de Sohier		205	»
— de Belle-Fontaine		265	»
— de Chiny		770	»
— de Robelmont		595	»
— de Ruette		200	»
		550	»
	TOTAL.	fr. 12,090	»

HYGIÈNE PUBLIQUE.

RELEVÉ des subsides accordés en 1849, pour travaux d'assainissement.

PROVINCES.	COMMUNES.	MONTANT du SUBSIDE	Observations.
Anvers	Construction de maisons d'ouvriers à Lillo	18,921 »	
	Id.	21,000 »	
	BORGERHOUT	250 »	
	LIERRE	4,000 »	
	ANVERS	25,000 »	
Brabant	BOISSCHOT	600 »	
	GENAPPE	300 »	
	WATERWAEI-BOITSFORT	500 »	
	TIRLEMONT	2,100 »	
	IKELLES (contrat avec le sieur Goman)	4,000 »	
	Id.	20,000 »	20,000 francs, à titre d'avance, sans intérêt, remboursable en 10 ans.
	OPWICK	750 »	
Flandre occidentale	LOUVAIN	10,276 »	
	JAUCHE	1,200 »	
	NIVELLES	2,090 »	
	YPRES	20,866 »	À imputer sur les 60,000 francs qui ont été avancés à cette ville
Flandre orientale	LEDE	300 »	
	DOEL	679 »	
	BUGGENHOUT	1,000 »	
	WETTEREN	1,539 »	
Hainaut	MONS	8,550 »	
	FRANERIES	1,401 »	
	ELLEZELLES	1,000 »	
	CHIMAY	1,887 »	
	DOUR	1,000 »	
	EVERBECQ	400 »	
	ATH	3,000 »	
	MOURCOURT	1,000 »	
TEMPLEUVE	1,000 »		
Liège	HERSTAL	3,650 »	
	VISÉ	645 60	
	DISON	2,839 48	
	MORESNET	187 »	
	VERVIERS	5,243 »	
	LIMBURG	450 »	
Limbourg	ENSIVAL	2,500 »	
	MAESEYCK	1,925 »	
Luxembourg	BASTOGNE	600 »	
TOTAL fr.		173,540 08	

HYGIÈNE PUBLIQUE.

RELEVÉ des subsides demandés pour travaux d'assainissement.

NOM DE LA COMMUNE.	INDICATIONS SOMMAIRES DES TRAVAUX PROPOSÉS.	COÛT	PART	SUBSIDE
		APPROXIMATIF des TRAVAUX.	de LA COMMUNE.	DEMANDÉ.
TERMONDE	Construction d'égouts et d'aqueducs, travaux d'évasement et d'élargissement de fossés.	17,000 »	11,600 »	5,809 »
MERLEMONT	Assainissement de maisons d'indigents	60 »	»	60 »
HANNUT	Amélioration de diverses maisons d'indigents, comblement de mares, fossés, etc.	2,480 06	1,693 04	946 42
VIANE	Travaux divers d'hygiène	800 »	500 »	500 »
GRAMMONT	Construction d'égouts	8,100 »	5,400 »	2,700 »
HOUTAIN-SA-SMÉON	Établissement d'appareils pour puiser l'eau et autres mesures d'hygiène	1,162 »	774 67	387 35
St-NICOLAS (Liège)	Établissement de puits publics, etc.	275 77	103 83 (a 90 »)	81 94
FLEURUS	Pavage de rues et ruelles, amélioration de l'abreuvoir, construction d'un aqueduc, enlèvement des immondices et assainissement de maisons d'indigents	6,600 »	5,300 »	5,300 »
CALKEN	Déplacement du cimetière.	2,089 »	1,389 »	700 »
BRAINE-LE-COMTE	Assainissement de diverses maisons d'indigents et autres mesures d'hygiène	2,595 60	1,750 60	865 »
TAMISE	Nivellement de la place, construction d'égouts	450 »	2,540 »	2,000 »
MARILLES	Pavage de divers chemins, etc.	18,735 70	12,490 70	6,245 »
TONGRES	Pavage, placement de pompes, assainissement de diverses maisons d'indigents	10,000 »	6,666 67	3,335 35
TIRLEMONT	Pavage de diverses rues et places	4,837 50	3,225 »	1,612 50
NIEUPORT	Assainissement de diverses maisons, établissement de 4 pompes, pavage, construction de plusieurs égouts	4,080 »	2,720 »	1,360 »
HERVE	Constr ⁿ d'un mur de soutènement; établissem ^t de latrines publ.	522 07	248 05	174 02
VIVEGNIES	Construction de deux puits	1,100 »	753 34	566 66
VILSENBEEK	Travaux divers d'assainissement	1,825 »	1,284 »	641 »
GENTINNES	Travaux de pavage dans l'intérêt de la salubrité, etc.	2,566 56	1,704 56	852 »
BAISIEUX	Terrassements et assainissement de rues	658 50	459 »	219 50
CRINAY	Travaux divers d'hygiène	4,500 »	2,900 »	1,400 »
	A REPORTER. fr.			32,553 70

a) Une somme de 90 francs est accordée par la province.

NOM DE LA COMMUNE.	INDICATIONS SOMMAIRES DES TRAVAUX PROPOSÉS.	COÛT APPROXIMATIF des TRAVAUX.	PART de LA COMMUNE.	SUBSIDE DEMANDÉ.
	REPORT. fr.			32,533 70
GOSSELIES.	Construction d'aqueducs et puits	5,985	3,990	1,995
TILFF.	Travaux de pavage, construction d'un puits	1,691	1,128	563
JALHAY.	Réparation aux puits, abreuvoir, etc.	508	338	168
STAVELOT.	Construction d'une route sur le ruisseau Hottonruy.	4,419	2,946	1,473
HUY.	Canaux de décharge, pavage, construction de siphons et rigoles.	5,056 30	2,371 20	1,685 10
S ^t -TROND.	Construction d'une route, égouts et aqueducs	3,503 72	2,337 48	1,166 24
STOCKHEIM.	Comblement d'une mare d'eau	1,200	800	400
ARLON.	Travaux de pavage, etc.	8,953 19	5,955 19	3,000
S ^t -MARTIN.	Travaux divers d'assainissement.	192 65	92 65	100
MELIN.	Id. id.	3,149	2,149	1,000
NODUWEZ.	Id. id.	6,281	5,281	1,000
S ^t -REMY-GEEST.	Id. id.	2,860	2,360	500
ROULERS.	Id. id.	4,519 09	3,172 00	1,547
PÂTURAGES.	Construction de plusieurs aqueducs.	6,090 50	4,090 50	2,000
MEERDONCK.	Réparations à diverses maisons	948 74	632 50	316 25
ASSCHE EN REPAIL.	Approfondissement d'un ruisseau et ouverture de fossés.	748	498	250
WALEPPES.	Terrassements et empierrement.	1,996 67	1,396 67	600
NAMUR.	Construction d'un abattoir	108,000	88,000	20,000
WARQUENIES.	Déplacement du cimetière.	953 33	153 33	500
OSTENDE.	Construction d'un système d'égouts.	150,000	113,000	37,000
TOURNAY.	Percement de rues, construction d'égouts, etc.	130,000	90,000	40,000
BRUGES.	Construction d'égouts au <i>Flaming-Dam</i>	12,900	8,600	4,300
RUYSSSELEDE.	Déplacement du cimetière.	9,000	4,000	5,000
DIEST.	Construction d'un abattoir, etc., etc.	17,000	11,407	5,602
GAND.	Travaux divers d'hygiène.	20,608	"	20,000
	TOTAUX. fr.			182,321 20

(SUITE AU N^o 267.)**Chambre des Représentants.**

SESSION DE 1849-1850.

Feuille à joindre aux Annexes du projet de loi de crédits extraordinaires pour
travaux de voirie vicinale et d'assainissement.

VOIRIE VICINALE.**PROVINCE DE NAMUR.**

*Relevé des subsides demandés ou accordés et qui devront être prélevés
en partie sur le crédit extraordinaire.*

Commune de Chastres	fr.	570	»
— de Bruly		950	»
— de Boninne		400	»
— de Javingue		200	»
— de Leignon		200	»
— de Martouzin-Neuville.		400	»
— de Flavion		800	»
— de Rosée		500	»
— de S ^t -Aubin		850	»
— de S ^t -Martin		400	»
— de Daussoix		1,000	»
— de Floreffe		400	»
— de Resteigne.		1,000	»
— de Bovesse		500	»
— de Heer		500	»
— de Wavreille.		500	»
— de Spontin		500	»
— de Hamois		855	»
— de Oret		1,000	»
— de Havelango		500	»
— de S ^t -Denis		600	»
— de Lisogne		700	»
— d'Ambly		170	»
— de Porcheresse		500	»
— de Laforêt		500	»
— de Vencimont		500	»
— d'Emptinne		500	»
— de Cocenne		500	»
— de Bossière		400	»
— de Tongrinne		600	»
— de Monceau		500	»
— de Vodecée		500	»
— de Jenaffe.		500	»
— d'Yvoir		400	»
— de Hemptinne		600	»
— de Pondronne		150	»
— de Sombreffe.		500	»
— de Leuze		888	»
— de Craux		600	»
— de Loncée		1,500	»
TOTAL.	fr.	21,715	»